



UNION NATIONALE DES SYNDICATS
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

263, RUE DE PARIS CASE 549 – 93515 MONTREUIL CEDEX

FÉDÉRATION DE L'ÉDUCATION, DE LA RECHERCHE ET
DE LA CULTURE

Montreuil, le 21 mai 2026

À Monsieur Edouard Geffray
Ministre de l'Éducation nationale, de
la jeunesse et des sports
110, rue de Grenelle
75007 PARIS

Objet : refus de transmettre l'enquête sociale SSFE pour l'année 2025-2026

Monsieur le Ministre,

Pour la deuxième année, il est demandé au service social en faveur des élèves de remplir un outil, une enquête sociale qui comprend 2 parties : l'accompagnement social individuel (ASI) et l'intervention sociale d'intérêt collectif (ISIC). Un des objectifs du ministère est d'élaborer, à partir de cette enquête, des politiques sociales éducatives.

Or, suite aux Assises de la santé scolaire, force est de constater que les réponses apportées par votre ministère ne sont pas à la hauteur des besoins réels des élèves et des familles et des attentes des personnels sociaux. Pourtant ces Assises auraient dû être un moment pour répondre à la crise des métiers médicaux et sociaux : attractivité du métier, recrutement avec créations de postes, revalorisation salariale, formations, conditions de travail, reconnaissance du métier au sein de l'Éducation nationale.

Au lieu de cela, les mesures annoncées restent préoccupantes notamment concernant une intervention dans le 1^{er} degré des personnels médicaux et sociaux, ce qui signifie des redéploiements de postes. La CGT Éduc'action est fermement opposée à ce choix politique et revendique depuis de nombreuses années un service social dans le 1^{er} degré avec des créations de postes répondant aux besoins.

Par ailleurs, la mise en place des pôles départementaux pilotés par les DASEN réunissant les 4 CT en créant un poste de CT PsyEn santé mentale et, l'élaboration d'une circulaire globale sur les missions des 4 métiers, est une remise en cause de la spécificité de nos missions et d'un fonctionnement national. Chaque département devra alors gérer la pénurie des personnels et sera amené à faire des

choix qui ne répondront pas à ce qu'on est en droit d'attendre en termes de prévention, d'accompagnement social, de protection de l'enfance etc.

Enfin, 100 postes d'assistant.es de service social ont été créés pour la rentrée 2026. Les critères de répartition de ces postes nous questionnent. En effet, certaines académies se voient attribuer peu de postes voire aucun. Ces créations de postes sont bien dérisoires au regard des manques criants sur le terrain et ne sont pas une réponse aux revendications de la CGT Educ'action qui ne cesse de rappeler les besoins dans le 1^{er} degré et le 2nd degré qui sont bien au-delà de 100 postes.

Dans ce contexte, l'enquête sociale ne sera pas un outil sur lequel le ministère pourra s'appuyer afin de cibler les besoins des élèves, de garantir leur mieux-être et de contribuer à leur réussite. Vous n'êtes pas sans savoir que les personnels sociaux exercent sur plusieurs établissements ou écoles. Comment peuvent-ils être dans ces conditions remplir toutes leurs missions ? Comment mener des actions collectives dans le cadre de prévention ou intervenir dans le 1^{er} degré lorsqu'ils exercent sur 5 établissements ? Ou comment prendre en compte les besoins des établissements en réseau (dépourvus de la présence du service social) toujours en plus grand nombre ?

Par ailleurs, ces conditions de travail engendrent une souffrance professionnelle et augmentent les risques socio-organisationnels.

Nous rappelons que pour la CGT Educ'action, il est plus que jamais urgent de mettre en place une véritable politique publique, à la hauteur des besoins réels des élèves et des familles. Face à l'aggravation des inégalités sociales et scolaires, et aux difficultés croissantes que rencontrent de nombreux élèves – précarité, isolement, fractures territoriales – il est impératif d'investir massivement dans l'Éducation nationale, notamment avec la création massive de postes, y compris dans le premier degré. Il est également urgent de répondre aux attentes légitimes des personnels, tant en matière d'amélioration des conditions de travail que de revalorisation salariale en commençant par réparer l'injustice de l'exclusion du CTI des personnels sociaux de l'Éducation nationale. Sans moyens humains et financiers à la hauteur des enjeux, l'école publique ne pourra pleinement assurer ses missions d'émancipation et d'égalité.

En raison du contexte actuel ayant pour conséquence la dégradation des conditions de travail des personnels sociaux, les assistant-es et les conseiller-ères techniques de service social ne transmettront pas les données de l'enquête sociale pour l'année 2025-2026.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à notre attachement au service public de l'Éducation nationale.

Michaël MARCILLLOUX
Co-Secrétaire Général



Isabelle VUILLET
Co-secrétaire générale

